



Nature  
Travail  
Culture

# COMMUNIQUÉ

**POUR PUBLICATION IMMÉDIATE**

## **2026 : Un budget axé sur la pérennité**

Joliette, le 15 décembre 2025 – Les membres du conseil municipal de la Ville de Joliette ont adopté, lors d'une séance extraordinaire, le budget 2026 totalisant 98,8 M\$. Ce budget a été conçu pour atténuer les effets de l'inflation et du nouveau rôle d'évaluation tout en soutenant la croissance de la ville grâce à des initiatives structurantes.

### **Budget et investissements**

Les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 indiquent une augmentation globale de 4 M\$. Cette hausse s'explique, principalement, par l'augmentation des achats d'électricité (2,2 M\$) ainsi que par la variation des dépenses dans les différents services municipaux (1,8 M\$), incluant les coûts de main-d'œuvre et d'acquisition nécessaires à la prestation des services. À cet égard, près de 75 % du budget annuel de la Ville est constitué de dépenses incompressibles, ce qui limite la marge de manœuvre financière, notamment en ce qui concerne les quotes-parts versées à la Sûreté du Québec et à la MRC ainsi que les intérêts sur la dette à long terme.

Les investissements prévus en 2026 dans le cadre du programme triennal d'immobilisations totalisent 27,3 M\$. Ces investissements comprennent, notamment, la réfection d'un tronçon des rues De Lanaudière et Lavaltrie, un projet majeur de 12,2 M\$ qui permettra de renouveler les conduites souterraines et la voirie en plus d'améliorer la gestion des eaux grâce à l'ajout d'une conduite pluviale.

D'autres projets importants sont également au programme, dont le réaménagement du Pavillon Gilles-Beaudry afin d'offrir aux organismes un accès accru et des espaces mieux adaptés à leurs besoins. La préparation des plans et devis pour la rénovation de l'hôtel de ville est aussi prévue. Ces rénovations s'imposent dans le contexte du déménagement de la Cour municipale, qui libère des espaces et permet de repenser l'aménagement de façon plus fonctionnelle et accueillante afin d'améliorer l'expérience citoyenne.

« Ce budget reflète notre volonté d'assurer la pérennité des services municipaux tout en investissant de façon responsable dans nos infrastructures, au bénéfice des citoyens d'aujourd'hui et de demain », souligne le maire Pierre-Luc Bellerose.

## **Taxes municipales**

À l'instar d'autres villes du Québec, Joliette dépose un nouveau rôle triennal d'évaluation foncière qui sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. La valeur résidentielle moyenne connaît une hausse de 45 %. Afin d'équilibrer le budget, tout en respectant la capacité financière des contribuables, le conseil municipal a établi le taux de taxe foncière à 0,549 \$ par tranche de 100 \$, comparativement à 0,73 \$ en 2025.

Pour une maison moyenne, évaluée à un peu plus de 427 000 \$, cela représente une augmentation annuelle de 200 \$ sur le compte de taxes. Au total, 57 % des propriétaires de résidences unifamiliales verront leur compte diminuer, demeurer stable ou augmenter de 120 \$ ou moins pour l'année, tandis que 43 % des propriétaires connaîtront une hausse de plus de 120 \$. « *Bien que la valeur des immeubles ait augmenté de façon marquée, l'ajustement des taux permet d'en atténuer les effets sur le compte de taxes* », indique le maire, Pierre-Luc Bellerose.

Au niveau des différentes tarifications liées aux services (aqueduc, gestion des matières résiduelles et assainissement), une diminution globale de 2 \$ est prévue pour l'ensemble de ces services.

## **Programme triennal d'immobilisations (PTI)**

Le Programme Triennal d'Immobilisations (PTI) constitue la planification, sur un horizon de trois ans, des projets que la Ville prévoit réaliser. Pour la période 2026-2027-2028, les investissements totalisent 87,5 M\$. Ce montant sera principalement financé par règlement d'emprunt, auquel s'ajouteront diverses aides financières pour soutenir la réalisation des projets. Le PTI 2026-2027-2028, tout comme les détails du budget 2026, est disponible en ligne au : [joliette.ca](http://joliette.ca).

Source : Amélie Huneault

Directrice des Communications, affaires publiques et relations aux citoyens, Ville de Joliette

[amelie.huneault@ville.joliette.qc.ca](mailto:amelie.huneault@ville.joliette.qc.ca) | (450) 753-8000, poste 4010